

DEPARTEMENT  
DU NORD

COMMUNAUTE  
DE  
COMMUNES



Envoyé en préfecture le 04/04/2019

Reçu en préfecture le 04/04/2019

Affiché le 5/4/2019 SLO

ID : 059-245900758-20190328-2019\_03\_28\_61-DE

## Extrait du Procès-verbal des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

du 28 mars 2019 à 19h00

Le 28 mars 2019, à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la *Communauté de Communes Flandre Lys*, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes Flandre Lys sous la Présidence de Monsieur Bruno Ficheux, à la suite de la convocation qui lui a été faite, cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée au siège de la CCFL, conformément à la loi.

*Etaient présent(e)s* : M Bruno Ficheux, Mme Pascale Algoet, M Michel Dehaene, Mme Doriane Jorisse, M. Claude Beve, M Denis Crinquette, M Joseph Cateau, Mme Rolande Payelleville, M Bernard Cottigny, M. Jean-Michel Laroye, M Philippe Mahieu, Mme Marie-Thérèse Verhaeghe, M Michel Bodart, Mme Caroline Mouflin, M Michel Dupas, Mme Monique Evrard, M. Jean-Philippe Boonaert, Mme Geneviève Fermentel, M Denis Mouquet, M. Patrick Stevenoot, Mme Anne Hiel, M. Philippe Brouteele, M. Joël Duyck, Mme Marie-Angèle Delommez, M Philippe Kujawa, Mme Martine Beuraert, M Bernard Didelot, Mme Delphine Boulenger, M. Franckie Verwaerde, M. Jean-Claude Thorez, M. Pierre-Luc Ravet.

*Avaient procuration* : M. Jacques Hurlus, procuration à M Philippe Brouteele  
Mme Agnès Grammont, procuration à M. Pierre-Luc Ravet  
Mme Catherine Goedgebuer procuration à M Jean-Michel Laroye  
Mme Anne Decoster, procuration à M. Jean-Claude Thorez  
Mme Bénédicte Brouard procuration à Mme Anne Hiel

*Etaient absentes* : Mme Sophie Caron  
Mme Nathalie Debaisieux

*Etaient excusés* : Mme Anna Di Penta  
M. Jacques Parent

*Secrétaire de séance* : Monsieur Bernard Didelot

### Sports et animations : Subventions au mouvement sportif et emploi salarié

*Le Vice-Président expose au Conseil :*

Conformément aux 3 règlements distincts d'aide au mouvement associatif sportif local et aux critères retenus par le conseil de communauté régissant l'intérêt communautaire, après avis favorables de la commission et du Bureau, il est proposé au Conseil de se positionner sur les demandes de subvention d'associations sportives suivantes :

- L'association BMX La Gorgue pour l'accompagnement de sportifs du territoire le 2 juin 2018 à Calais à hauteur de 38 euros,
- L'association BMX La Gorgue pour l'accompagnement de sportifs du territoire le 7 avril 2018 à Vesoul à hauteur de 285 euros,
- L'association BMX La Gorgue pour l'accompagnement de sportifs du territoire le 12 mai 2018 à Besançon à hauteur de 339 euros,
- L'association BMX La Gorgue pour l'accompagnement de sportifs du territoire le 13 juillet 2018 à Sarrians à hauteur de 521 euros,
- L'association BMX La Gorgue pour l'accompagnement de sportifs du territoire le 27 janvier 2018 à Avignon à hauteur de 264 euros,

- L'association Lestrem Gym pour l'accompagnement de sportifs du territoire Bourgoin Jallieu à hauteur de 993 euros,
- Flandre Lys Natation, subvention à hauteur de 10 000 euros pour l'année
- NOWAK Juliette de l'association Artois Athlétisme à hauteur de 60 euros pour ses résultats aux championnats départemental et régional ;
- NOWAK Caroline de Lestrem, à titre individuel, à hauteur de 20 euros pour ses résultats au championnat départemental;
- EVRAERE Ryan de l'association Body Force de La Gorgue, à hauteur de 200 euros pour ses résultats aux championnats départemental, interrégional, régional et départemental ;
- CREPELLE Pascal de l'association Body Force de La Gorgue, à hauteur de 40 euros pour ses résultats au championnat départemental;
- BOURBOTTE Coccian de l'association Body Force de La Gorgue, à hauteur de 200 euros pour ses résultats aux championnats régional et de France;
- HENRY Mickaël de l'association Body Force de La Gorgue, à hauteur de 120 euros pour ses résultats aux championnats départemental et interregional;
- GUILLARMO Emilien de l'association Body Force de La Gorgue, à hauteur de 60 euros pour ses résultats aux championnats régional;
- GODSENS Jérôme de l'association Body Force de La Gorgue, à hauteur de 40 euros pour ses résultats au championnat départemental;
- KELLE Thierry de l'association Body Force de La Gorgue, à hauteur de 40 euros pour ses résultats au championnat départemental;
- KELLE Quentin de l'association Body Force de La Gorgue, à hauteur de 40 euros pour ses résultats au championnat départemental;
- BASTIEN Bruno de l'association Body Force de La Gorgue, à hauteur de 200 euros pour ses résultats aux championnats régional et de France;
- LEBLEU Jacques de l'association Body Force de La Gorgue, à hauteur de 80 euros pour ses résultats au championnat régional;
- LEFEBVRE Frédéric de l'association Body Force de La Gorgue, à hauteur de 170 euros pour ses résultats aux championnats départemental et de France;
- BAERT Anthony de l'association Body Force de La Gorgue, à hauteur de 20 euros pour ses résultats au championnat départemental;
- DHALLENNE Arnaud de l'association Body Force de La Gorgue, à hauteur de 80 euros pour ses résultats au championnat régional;
- LENGLET Florent de l'association Body Force de La Gorgue, à hauteur de 200 euros pour ses résultats aux championnats régional, de France et d'Europe;
- KELLE David de l'association Body Force de La Gorgue, à hauteur de 200 euros pour ses résultats aux championnats départemental, régional, et interrégional;
- BOULENGER Laurine de l'association les joueurs de Merville, à hauteur de 130 euros pour ses résultats au championnat de France;

- DELMOTTE Anaïs de l'association les joueurs de Merville, à hauteur de 130 euros pour ses résultats au championnat de France;
- GORET Adélia de l'association les joueurs de Merville, à hauteur de 130 euros pour ses résultats au championnat de France;
- VANDROMME Sarah de l'association les joueurs de Merville, à hauteur de 130 euros pour ses résultats au championnat de France;
- VANHOVE Magalie de l'association les joueurs de Merville, à hauteur de 100 euros pour ses résultats au championnat de France;
- DELZONGLE Raphaël de l'association les joueurs de Merville, à hauteur de 160 euros pour ses résultats au championnat de France;
- DEVOS Teddy de l'association les joueurs de Merville, à hauteur de 130 euros pour ses résultats au championnat de France;
- GOMBERT Illan de l'association les joueurs de Merville, à hauteur de 100 euros pour ses résultats au championnat de France;
- GOUVY Patrick de l'association les joueurs de Merville, à hauteur de 160 euros pour ses résultats au championnat de France;
- DELAETER Kévin de l'association les joueurs de Merville, à hauteur de 100 euros pour ses résultats au championnat de France;
- CARREIRO Dylan de l'association les joueurs de Merville, à hauteur de 130 euros pour ses résultats au championnat de France;
- GIRAULT Christopher de l'association les joueurs de Merville, à hauteur de 130 euros pour ses résultats au championnat de France;
- l'association Body Force de La Gorgue, à hauteur de 1 000 euros pour l'organisation d'un championnat national les 23 et 24 février 2019;

Envoyé en préfecture le 04/04/2019
Reçu en préfecture le 04/04/2019
Affiché le 5/4/2019
ID : 059-245900758-20190328-2019_03_28_61-DE

Conformément aux délibérations des 27 septembre 2018 relative à la subvention à l'emploi salarié au sein des associations du territoire pour l'année civile 2019 et à celle 14 décembre 2018 relative au règlement relatif à la subvention à l'emploi salarié au sein des associations du territoire pour l'année civile 2018, il est proposé au Conseil de se positionner sur les demandes de subvention d'associations sportives suivantes :

- l'association Entente pongiste Estaires-La Gorgue pour :
  - o le contrat aidé d'Elodie Marche, à hauteur de 1 000 euros,
  - o le contrat d'apprentissage d'Elodie Marche, à hauteur de 588 €,
  - o le CDD de Jérémy Fostier, à hauteur de 375 €
- l'association US Merville-section football pour :
  - o le contrat GEPSAL de Gwenaël Calibre, à hauteur de 1 416 euros,
- l'association Tennis club de Lestrem pour :
  - o les contrats de Ooghe Michaël, Van Hoorebeke Gaëtan et Bollengier Loïc, à hauteur de 3 555 euros,
- l'association Tennis club de Merville pour :
  - o le contrat d'Emmanuel Verfaillie, à hauteur de 2 365 euros,
- l'association Lestrem Gym pour :
  - o les contrats de Murielle Duquenne et Benjamin Herault, à hauteur de 4 000 euros,

- l'association Tennis club Flandre Lys de La Gorgue:
  - o les contrats de Towner Ivan, et Hamelin Grégory, à hauteur de 4 000 euros,

Après avis favorables de la commission et du bureau, il est proposé au Conseil de :

- SUBVENTIONNER les associations retenues à hauteur des montants indiqués ci-dessus, honorables sur présentation de justificatifs et sous réserve de la production de tous les documents sollicités dans ce cadre et sous réserve du respect des conditions reprises dans les délibérations applicables à ces dispositifs;
- AUTORISER le Président à signer tout document relatif à ce dossier

Madame Mouflin ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité des votants (35 voix pour) la proposition ci-dessus

Pour extrait conforme au registre,  
Fait à la CCFL,

Le Président,  
**Bruno FICHEUX**

